

Contribution de FNE OCMED à l'enquête publique sur la refonte de l'arrêté encadrant les activités et les usages sur le plan d'eau de l'étang de Thau

L'étang de Thau abrite une proportion importante de l'ensemble des herbiers d'Occitanie (principalement de la zostère naine et de la zostère marine), rares à l'échelle de l'ensemble des petits fonds côtiers¹. Ces derniers occupent pourtant des fonctions écologiques extrêmement importante : oxygénation de l'eau, stockage de carbone, stabilisation des fonds et production de matière organique. Ils constituent un habitat essentiel (nourriture, zone de frayère, de refuge) pour de nombreuses espèces de poissons, mollusques, algues. Ceux de Thau abritent par ailleurs un certain nombre d'espèces patrimoniales, comme l'Hippocampe moucheté, ou en danger critique d'extinction, comme la Grande Nacre de Méditerranée. Par ailleurs, cet étang est un site de nidification important pour plusieurs espèces de laro-limicoles d'intérêt communautaire (Sterne naine, Sterne pierregarin, Avocette élégante, Sterne hansel, Gravelot à collier interrompu ...)

France Nature Environnement Occitanie-Méditerranée (FNE OCMED) soutient ce projet d'arrêté qui prévoit notamment d'interdire l'arrêt (ou beaching) et le mouillage sur l'ensemble des tocs de l'étang de Thau ainsi que sur la bande littorale des 300 mètres. Nous estimons que ces mesures sont à la hauteur de l'importance de l'étang de Thau comme zone d'habitat pour de très nombreuses espèces marines et dont la reproduction est essentielle pour leur survie à l'échelle méditerranéenne.

1- Sur les laro-limicoles

Plusieurs retours d'expérience montrent l'impact majeur du mouillage et du beaching sur la reproduction des laro-limicoles et comment leur réglementation peut avoir des effets positifs rapides et très concrets sur les dynamiques de population :

- lors de la période Covid et en l'absence de dérangement humain, l'ensemble des tocs avait été colonisé par les oiseaux. Dès le déconfinement du 11 mai, avec le retour des beachages et mouillages, les suivis ornithologique (réalisés par le CEN Occitanie dans le cadre du programme de conservation LariMed) avaient mis en évidence un échec des reproductions sur la majorité des zones fréquentées ;
- suite à la mise en place d'une zone de quiétude sur 5km de tocs (au centre) en 2021, la productivité de cette zone a atteint un record l'année dernière avec environ 0,5 poussins/couples (ce qui pour les laro-limicoles est une bonne productivité, d'autant qu'elle était proche de 0 les précédentes années) et l'arrivée d'une nouvelle espèce : la Sterne hansel

1 Sur la côte d'Occitanie, les petits fonds côtiers (0-50 mètres) se composent principalement de 3 habitats : 94 % de fonds meubles (de sableux à vaseux), 5,5 % d'herbiers sous-marins et 0,5 % de coralligène.

Le dérangement par débarquement de personnes ou de matériel, même temporaire, est donc une source majeure de dérangement de l'avifaune. Cela peut entraîner du stress (dépense d'énergie supplémentaire), voire l'abandon des nids et l'échec de la reproduction de la colonie entière.



Figure 1: Sterne pierregarin et ses poussins - (c) CEN

2- Sur les Grande nacres et les herbiers sous-marins

Avec l'étang de Thau, nous avons une responsabilité centrale du point de vue de la préservation des Grandes Nacres, espèce en danger critique d'extinction à l'échelle Méditerranéenne. De récentes études suggèrent en effet la présence de 1,4 millions d'individus² pour l'instant majoritairement en bonne santé. Par ailleurs, l'étang abrite sur 15 % de sa surface des Zostères naines et Zostères marines témoignant d'une bonne qualité de l'eau et créant un habitat unique pour tout un cortège d'espèces marines.

Les Grandes Nacres et les herbiers sont fortement présents aux abords des tocs et sur les très petits fonds côtiers du pourtour de l'étang. Or, ces espèces fragiles peuvent être détruites par arrachement via le beaching des bateaux ou, en ce qui concerne la Grande Nacre, présenter elles-mêmes des risques pour certains usages (par exemple coupure pour les baigneurs par piétinement). Par ailleurs, le mouillage de bateaux à proximité engendre un risque accru de pollution pouvant les impacter : pollution sonore, accidents avec les eaux grises/noires, décharge accidentelle de polluants (huile, carburant, etc.)... Il est donc important de réduire cette source de pression pour la préservation des deux espèces.



Figure 2: Grandes Nacres de l'étang de Thau - (c) Mathieu Foulquié

2 « [Surviving the collapse: unprecedented densities of the critically endangered fan mussel *Pinna nobilis* in a Mediterranean coastal lagoon](#) », Foulquié et al., 2026

3- Mieux contrôler mais ne pas interdire sans proposer de solutions

Nous pensons que les mesures de sensibilisation et de pédagogie doivent toujours prévaloir sur les mesures coercitives. Nous tenons cependant à saluer la « campagne estivale ciblée de contrôle de son respect visant à faire intégrer cette mesure historique par tous les plaisanciers », car il s'avère désormais nécessaire de contrôler le respect de la zone de quiétude mise en place depuis 2021.

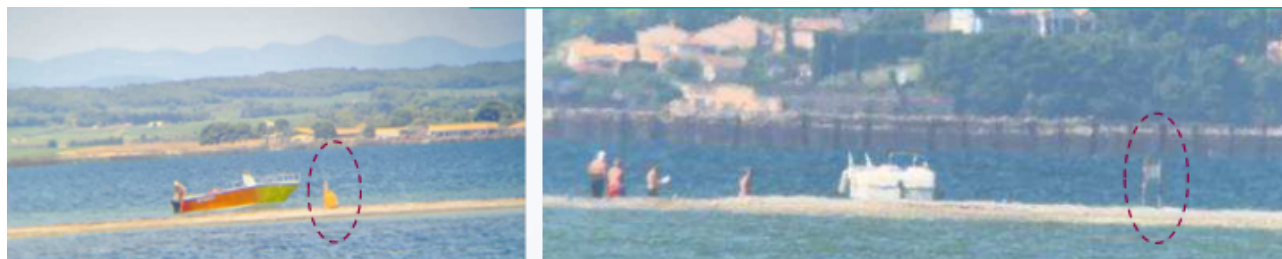


Figure 3: Non respect de la zone de quiétude - (c) CEN

Afin de ne pas supprimer totalement l'accès au site des Tocs, une solution alternative de mouillage écologique et organisée de type ZMEL (Zones de Mouillages et d'Équipements Légers) sur une portion cohérente et concertée pourrait accompagner cette évolution réglementaire. Dans cette perspective, **nous nous tenons à la disposition de la DDTM et des collectivités territoriales pour échanger** sur la localisation et les modalités de gestion qui pourraient être envisagés sur ces mouillages écologiques.

L'atteinte du bon état écologique des eaux marines³ est la condition d'une mer vivante et de l'existence de nombreuses activités humaines en mer (plongée, pêche, tourisme, ...). Or, ces 30 dernières années, plus de 50 % des vertébrés marins de Méditerranée ont disparus⁴ et le « bon état écologique » des eaux marines n'est toujours pas atteint en Méditerranée. Alors que la configuration spécifique de l'étang en fait une zone de refuge majeure pour la biodiversité marine reconnue au niveau européen (site Natura ZSC « herbiers de l'étang de Thau », site Natura 2000 ZPS «étang de Thau et lido de Sète à Agde », ...), **ce projet d'arrêté nous apparaît nécessaire, adapté et proportionné pour prévenir les impacts avérés de l'arrêt (ou beaching) et du mouillage sur de nombreuses espèces marines de Méditerranée et pour lesquelles la responsabilité qui nous incombe est importante. FNE OCMED est donc favorable à sa publication en l'état.**

3 Le bon état écologique (BEE), tel que défini au titre de la DCSMM, correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes marins. [Plus d'infos ici](#)

4 <https://tourduvalat.org/presse/mediterranee-vivante-une-source-inedite-de-donnees-sur-levolution-de-la-biodiversite-mediterranee/>